

M. SHEA: Non. Vous comprendrez que notre vérification était strictement secrète. Nous ne pouvions pas nous permettre de révéler l'identité de nos hommes. Pour pareille vérification, le Conseil aurait employé sa propre police et j'imagine qu'il l'a probablement fait parfois. Mais nous n'aurions pas fait cela, sur nos propres trains, ni ailleurs. Nous agissions comme des voyageurs ordinaires, car lorsque l'identité de l'enquêteur est connue, celui-ci n'est plus d'aucune utilité.

M. JOHNSON: Placiez-vous quelqu'un à la tête de l'équipe des enquêteurs lorsque ceux-ci avaient un travail à faire?

M. SHEA: Oui.

M. JOHNSON: Vous faisait-il rapport directement?

M. SHEA: Il relevait du bureau de Toronto. Pour ce qui est du pont Victoria, nous avions un homme à Montréal et il conférait avec moi, j'examinais ses rapports et lui disais finalement: "Je crois que cela suffira; nous ne pouvons perdre plus de temps là-dessus. Nous avons fini notre propre... nous avons fini notre enquête relative au port. Allez voir qui de droit et faites-en part."

Nous ne voulions pas écrire de lettres. Nous faisons part des faits que nous avons constatés. Notre représentant allait en personne pour cela. Il est arrivé, je pense, qu'il ait assisté à une ou deux réunions. Vers 1958, je pense, l'inspecteur a assisté à une enquête.

M. JOHNSON: Vos équipes étaient-elles prévenues d'avance qu'elles auraient une vérification à faire? Savaient-elles depuis longtemps qu'elles auraient à faire l'enquête dont il est question ici?

M. SHEA: Non.

M. JOHNSON: Vos employés recevaient-ils leurs ordres seulement quelques instants avant ou quoi?

M. SHEA: Ils pouvaient le savoir quand il nous fallait les rappeler de l'extérieur. Nous leur disions: "Cette semaine, nous allons travailler ici même." Le même jour, l'inspecteur choisissait les hommes. Ils étaient habitués à la vérification du pont Victoria. C'était toujours la même équipe qui faisait ce travail. Ces hommes savaient que si ce n'était pas pour aujourd'hui, ce serait pour demain. Dans le cas de l'enquête pour le Conseil des ports nationaux, le secret était encore plus grand, parce qu'il ne s'agissait pour nous que d'une aide à apporter.

M. JOHNSON: Est-il possible que des hommes de votre équipe aient su d'avance qu'une enquête devait se faire et aient pu en faire part aux péagers?

M. SHEA: Non, je ne le crois pas. Car même celui qui la faisait n'en savait rien d'avance. Ainsi, l'inspecteur pouvait dire: "Retournez chez vous cet après-midi et revenez à huit heures ce soir; il est possible que nous fassions une enquête ce soir." Il pouvait s'agir du pont Victoria, après quoi on pouvait aller faire une vérification sur l'autre pont également. Mais on ne donnait que les instructions concernant personnellement l'enquêteur.

M. JOHNSON: Voulez-vous dire que des vérifications se faisaient périodiquement sur le pont Victoria?

M. SHEA: Oui, au moins une fois par année, j'en suis sûr.

M. JOHNSON: Depuis quelle année?

M. SHEA: Cela remonte très loin, bien avant que j'entre en fonction.

M. JOHNSON: Cette vérification était-elle demandée par le National-Canadien ou faisait-elle partie de vos fonctions ordinaires?

M. SHEA: Oui, elle se faisait à intervalles réguliers. Il n'était pas nécessaire qu'on la demande expressément. Nous la faisons depuis très longtemps, depuis la fusion en 1923.